

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU MARDI 12 NOVEMBRE 2024

Appel : Présents : 29 Excusés : 6 Non excusés : 0

Ouverture de la séance à 19h30 par le Président, qui souhaite la bienvenue aux membres du Conseil et de la Municipalité et à M. Ph. Causse de *La Broye Hebdo*. Mme Laetitia Poinçot, municipale, est excusée.

Ordre du jour : Appel

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du PV et de l'extrait des délibérations de la séance du 8 octobre 2024
3. Informations du Président
4. Préavis municipal n° 12 / 2024 : Réfection de la route de la Revougne
5. Préavis municipal n° 13 / 2024 : Assainissement du parc d'éclairage public
6. Informations municipales
7. Divers et propositions individuelles

1. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

2. Approbation du PV et de l'extrait des délibérations de la séance du 8 octobre 2024

Le PV et l'extrait des délibérations sont approuvés à l'unanimité.

3. Informations du Président

P. Thévoz : Rappelle le fonctionnement du Conseil communal, notamment les rôles et les compétences des différentes parties formant les organes délibérants d'une commune.

Les sujets suivants sont brièvement expliqués : - le rôle des commissions - les rapports des commissions - les compétences, le pouvoir de contrôle du Conseil communal sur l'activité de la Municipalité - la possibilité d'exercer ses droits d'initiative.

Ces informations peuvent être consultées en détail sur le site internet du Canton de Vaud sous la rubrique de la DGAIC ainsi que dans "L'aide-mémoire pour les autorités communales vaudoises"

Cette intervention a été faite pour faire suite à la présentation des préavis par la Municipalité aux commissions et également à la suite d'une question concrète posée à Mme la Préfète lors de sa visite du 31 octobre dernier.

4. Préavis municipal n° 12 / 2024 : Réfection de la route de la Revougne

A. Kündig : La route de la Revougne est en très mauvais état et endommagée depuis deux ans, tant en surface qu'au niveau des différentes conduites enterrées (eau usée, eau claire et eau potable). La conduite d'eau potable et celle des eaux usées sont parmi les plus anciennes du village et doivent être changées. Les travaux permettront de réaliser un bouclage avec la nouvelle conduite d'eau potable et de séparer les eaux claires qui se déversent dans les égouts en passant par la Revougne. Les travaux envisagés sont les suivants : enlèvement du revêtement de toute la route, fouilles, remplacement de toutes les anciennes conduites, fourniture et pose de pavés filtrants, pose de caniveaux transversaux pour améliorer l'écoulement en cas de forte pluie. Les aménagements de chaussées définitifs concernant les raccordements à la route de Salavaux et à la route du Vieux Port ne sont pas encore précisément définis. Notre première idée était de poser un enrobé bitumineux car c'est meilleur marché qu'un revêtement avec des pavés filtrants, ces derniers ont été proposés par la Commission PACom.

La Commission PACom, *V. Bacher Tillmanns*, rend compte pour la commission et relève les points suivants :

La première présentation du préavis à la commission s'est déroulée le 18 septembre. La commission a proposé à la Municipalité d'envisager l'utilisation de pavés filtrants en lieu et place du revêtement bitumineux proposé initialement dans le préavis et a également demandé davantage de précisions sur les travaux planifiés. Une nouvelle présentation du préavis a eu lieu le 28 octobre, avec la même équipe présente, et la commission a retenu les points suivants :

- *Secteur concerné : La route de la Revougne constitue une zone de passage importante, nécessitant un traitement minutieux. Les documents fournis n'ont pas permis à la commission de s'assurer de la faisabilité et de la qualité des travaux projetés.*
 - *La fontaine classée : En aval du secteur concerné se trouve une fontaine classée au patrimoine architectural du village (note 4, compétence municipale). Il est essentiel que les travaux soient exécutés avec soin pour revaloriser cet élément patrimonial, qu'il s'agisse de son maintien, d'un déplacement éventuel, ou même d'une suppression si justifiée.*
 - *Planification des travaux : La commission recommande que les travaux de réfection de cette rue, d'une surface d'environ 400 m², soient coordonnés avec d'autres projets de travaux dans les secteurs voisins, tels que la route de Salavaux ou l'assainissement des collecteurs communaux le long des rives. Cette synchronisation pourrait vraisemblablement permettre une réduction des coûts.*
 - *Manque de précision : Le manque de détails dans les documents soumis suscite des interrogations. En particulier, plusieurs points, comme les potentielles plus-values dû aux équipements en place, n'ont pas encore été chiffrés, ce qui rend l'évaluation globale du projet difficile.*
- Conclusion : Au vu des éléments relevés, la commission ne soutient pas le préavis tel que proposé. Elle recommande donc au Conseil communal de refuser le préavis 12/2024.*

La Commission des finances, par son rapporteur, Y. Mischler, relève les points suivants :

La Commission s'est réunie le 29 octobre et le 4 novembre pour analyser le préavis objet du présent rapport. La Commission des finances est consciente que des travaux doivent être réalisés pour l'assainissement de la Revougne. Cependant, vu le montant du préavis, la Commission aurait souhaité avoir plus d'informations sur les travaux à exécuter.

La Commission trouve plus pertinent de regrouper ces travaux avec un chantier de plus grande importance (réfection de la route de Salavaux) afin de diminuer certains frais.

De plus, la Commission technique (PACom) n'a pas été sollicitée en aval, ce qui aurait été un gain de temps sur l'établissement du projet et aurait éclairci certaines de nos interrogations.

Au vu de ce qui précède, la Commission des finances propose au Conseil communal de refuser le préavis, et propose à la Municipalité de le lier à un autre préavis.

A. Kündig : Je remercie les commissions pour leurs rapports et pour les discussions qui ont eu lieu. Je ne vois pas quelles informations supplémentaires je peux apporter : nous devons faire une fouille, changer les conduites et refaire le revêtement - soit en enrobé, soit avec des pavés filtrants ; il s'agit d'un assainissement des conduites et des installations qui sont dans la route.

S. Carrard : On aurait simplement souhaité voir les slides qui viennent d'être montrés à l'écran ce soir.

A. Kündig : Je comprends, je n'avais pas préparé les mêmes slides lors de la présentation aux commissions. Les deux commissions proposent de regrouper ces travaux avec ceux qui seront effectués à la route de Salavaux, mais nous estimons cela difficilement réalisable car les travaux d'assainissement de la route de Salavaux n'auront pas lieu avant 2026-2027, c'est-à-dire après les travaux CFF à la gare. Cela repousserait les travaux de la Revougne à 2027 et vu l'état des conduites, nous estimons que ce serait trop long. Si le préavis est approuvé, nous pouvons volontiers discuter des détails avec la Commission PACom ; l'important est d'assainir la route. Vous avez mentionné que le montant est élevé, mais c'est un plafond avec une réserve. Je souhaiterais que vous nous accordiez une certaine confiance, car nous faisons au mieux pour la commune. Nous avons une certaine liberté mais aussi une responsabilité.

Y. Mischler : Du point de vue de la Commission des finances, nous comprenons bien que ce ne sont pas des travaux faciles à réaliser du fait de la faible largeur de la route et de la forte pente longitudinale. Au vu du montant élevé, si nous avions pu voir un plan détaillé indiquant notamment le nombre de regards, de grilles ou de caniveaux et l'emprise des aménagements de surface, cela aurait été différent.

J. Theux : La Municipalité n'est pas fermée à l'aide des commissions et est ouverte aux suggestions, mais on ne peut pas dès le départ du préavis commencer à travailler avec deux commissions et cinq municipaux, car au moment où nous allons soumettre ce préavis, cela fait dix personnes dans le Conseil qui ne peuvent ni rapporter ni voter. Nous avons présenté un avant-projet chiffré avec des prestations qui ont été évaluées par trois prestataires qui ont fait des offres cohérentes. Si à chaque fois il faut qu'on aille jusqu'au niveau du projet et qu'on abandonne, cela va coûter cher. Je comprends votre envie d'avoir plus d'informations et il y a des compétences techniques intéressantes, mais c'est aussi un danger de regarder chaque détail. Là nous estimons que le projet est bien détaillé. Nous essayons de trouver la bonne limite, vous estimez que nous ne sommes pas allés assez loin, c'est votre droit.

H.-J. Brechbühl : Je suis d'accord qu'il ne faut pas aller trop loin dans les détails, mais si la commission demande un plan, on apprécierait de le recevoir. Dans ce préavis, comme nous n'avons pas reçu les éléments demandés, nous avons l'impression que des choses étaient cachées.

S. Carrard : Je comprends qu'on doive laisser une certaine compétence à la Municipalité, mais je souhaite éviter d'arriver à ce que nous avons aujourd'hui dans la cour d'école où il y a un des surfaces en pavés granit, en pavés filtrants et du gravier ; où l'escalier du bâtiment patrimonial a été emballé dans du grès cérame, et où un bac d'arbre a dû être taillé pour mettre un mur en béton. Quand je vois la cour d'école, je me dis que si on avait demandé un peu plus de précisions sur le préavis de l'arrêt de bus, on aurait évité ces dégâts collatéraux de chantier, et c'est ce que je souhaite éviter avec la Revougne.

A. Kündig : J'avais mal compris, j'avais pensé que je devais présenter les plans lors du conseil c'est pour cela que je ne les ai pas envoyés, je vous présente mes excuses, ce n'était pas fait exprès, il n'y a rien de caché, j'entends vos avis.

T. Miauton : Si le réseau d'arrosage se fait, est-ce que la conduite passera par la Revougne ?

Th. Lavanchy : Non cela ne passe jamais par les villages, mais par les champs.

J. Laverrière : J'aurais souhaité une planification temporelle, au vu du montant relativement important, cela aiderait à comprendre la complexité du projet.

P. Heim : Je souhaite aborder le thème de la collaboration entre les commissions et la Municipalité. Le principe de la séparation des pouvoirs est important ; cela implique qu'une autorité ne doit pas empiéter sur le domaine des compétences de l'autre pour éviter la co-gestion. Un autre principe important est le droit à l'information : les commissions ont le droit d'obtenir les informations pour pouvoir rendre un rapport exhaustif. Nous n'avons effectivement pas eu toutes les informations nécessaires. C'est ce décalage entre ce qui nous a été soumis et expliqué, et ce qu'on a le droit d'avoir, qui est la clé, il faut qu'on travaille d'une façon constructive. Les commissions dites « thématiques » peuvent être consultées au préalable, afin d'exprimer un avis, donner une autre vision ou des réflexions plus larges pour des travaux d'une certaine ampleur ; en revanche les commissions dites « de surveillance » (commissions des finances et gestion) n'en ont pas le droit. Ce qui nous a manqué lors de la présentation de ce préavis, c'est le plan qui a été montré ce soir, c'est dommage. Ce n'est pas une opposition contre la Municipalité, mais nous avons aussi une responsabilité dans le rapport que nous soumettons au Conseil. Il faut qu'on trouve une façon de travailler et une organisation qui permettent d'avancer rapidement afin que vous puissiez présenter un préavis et le réaliser sans devoir le représenter.

J. Theux : Il faut en effet que nous réglions la limite entre notre demande d'aide et les informations fournies. Je regrette l'incompréhension sur les plans à soumettre. Nous avons pris en compte ce que vous avez dit. Si ce préavis est refusé et que vous souhaitez un projet plus global, cela va prendre du temps pour resoumettre un préavis.

R. Tacheron : Vous avez mentionné que les travaux de la route de Salavaux seront effectués en 2027-2028, mais il me semble que cela avait été projeté en 2026.

J. Theux : Il est prévu que les travaux des CFF se terminent le 31 décembre 2026, et nous n'allons pas effectuer les travaux de la route de Salavaux avant la fin des travaux CFF. En revanche, l'atelier Olga va commencer avant, en venant prendre quelques mesures test, afin de ralentir la circulation sur la route, et nous allons aussi essayer de relancer le Canton pour voir si ça ne pourrait pas être une zone 30. La rédaction du préavis se fera quand nous aurons la date de garantie de la fin des travaux des CFF. Selon la planification, la réfection de la route de Salavaux est une des premières qui vient dans le traitement des routes en 2027 ou 2028 ; le moment du préavis n'est pas celui où on commence les travaux.

H.-J. Brechbühl : Je ne pense pas qu'il y ait urgence pour ce préavis, il peut être mis dans le programme de l'année prochaine. En y ajoutant quelques informations et détails supplémentaires, il pourra être de nouveau présenté et approuvé.

Th. Lavanchy : Un planning de toutes les phases est établi, un contrôle caméra des collecteurs existants a été réalisé. Le dossier est bien planifié, il s'agit plutôt d'une mauvaise communication. Tout a bien été réfléchi aussi au niveau de l'eau potable, pour que cela soit utile au réseau dans sa globalité, mais malheureusement tous les éléments n'ont pas été transmis.

P. Thévoz : L'entreprise de construction dans laquelle je travaille a reçu cette demande d'offre (*procédure sur invitation*) au mois d'août. Je vous confirme que le dossier d'appel d'offre comprenant une soumission, un cahier des charges ainsi que les plans relatifs sont détaillés et correctement établis. Il s'agit en effet d'un problème à la présentation des préavis, c'est pour cela que nous avons deux rapports négatifs.

Le Conseil communal refuse le Préavis municipal n° 12 / 2024 : Réfection de la route de la Revougne (16 avis contraires, 12 abstentions)

5. Préavis municipal n° 13 / 2024 : Assainissement du parc d'éclairage public

A. *Kündig* : L'éclairage public de Faoug est en partie obsolète et ne répond plus aux exigences légales. Partant de ce constat, la Municipalité a demandé une étude détaillée de l'état actuel de l'éclairage public dans le but d'améliorer et d'assainir l'infrastructure existante. Cette démarche s'inscrit dans la volonté de la commune de se conformer aux directives et normes en vigueur, notamment celles relatives à la norme SIA, en garantissant un éclairage public homogène et adapté aux différents secteurs du village. Les objectifs principaux de l'assainissement du parc d'éclairage public de Faoug consistent à réduire la pollution lumineuse et à réduire la consommation d'énergie de la commune. La situation actuelle démontre que l'état général des candélabres est satisfaisant à bon, ce qui permet leur réutilisation pour des mises à jour, voire le remplacement des luminaires.

Plusieurs types de luminaires ont été relevés, y compris des anciens luminaires fermés avec verres, et d'autres sans diffusion de lumière ciblée, provoquant une pollution lumineuse significative. Certains luminaires sont trop puissants d'autres sont inefficaces et ne sont pas correctement ajustés. La commune compte 165 lampes dont 159 avec des ampoules sans possibilité de variation de puissance. Environ 50% des candélabres et lampes ont un flux lumineux qui n'est pas correctement dirigé, entraînant une inefficacité énergétique. Ces mauvaises performances impliquent une consommation énergétique élevée. Environ 90% des luminaires ne sont plus conformes aux directives en vigueur. Nous avons dix sources lumineuses différentes, Cette uniformité doit être maîtrisée afin de répondre aux différentes normes, ordonnances et directives en vigueur. Une étude a été réalisée pour mesurer l'intensité de chaque candélabre du village. Les flux sont mal dirigés et ne sont pas assez concentrés sur la route ou les trottoirs, certains passages piétons sont mal éclairés. Actuellement, nous avons dix-sept zones différentes pour régler l'éclairage. Chaque zone étant affectée à une armoire de station du réseau électrique, si nous voulons éteindre un candélabre, nous devons éteindre toute la zone, on ne peut pas éteindre chaque candélabre séparément. Les travaux prévus consistent en une rénovation complète des anciens luminaires et à un passage à des luminaires LED. Au préalable, les luminaires existants seront contrôlés pour vérifier s'ils ne présentent pas de dommage électrique ou mécanique. Les nouveaux luminaires LED seront adaptés aux conditions locales. Nous souhaitons également installer un système de télégestion pour régler nous-mêmes le régime d'éclairage nocturne afin d'adapter les périodes d'extinction sans intervention extérieure de manière plus souple. Les effets attendus sont : un éclairage public qui répond aux normes en vigueur ; une pollution lumineuse réduite au minimum pour protéger les habitants, la faune et la flore ; une orientation et réglage des candélabres ; la possibilité grâce à la télégestion d'adapter l'éclairage public et les périodes d'extinctions sans intervention externe de manière beaucoup plus souple qu'aujourd'hui ; une diminution substantielle de la consommation électrique et des économies conséquentes.

La Commission PACom, S. *Giannini Heim*, rend compte pour la commission et relève les points suivants :

- *Nécessité de l'assainissement de l'éclairage public : L'assainissement de l'éclairage public est jugé comme étant essentiel à ce stade et constitue une étape logique dans la planification énergétique actuelle. La solution proposée par la Municipalité est considérée comme efficace et bien conduite.*
- *Soutien à l'option de télégestion : La Commission soutient l'option de télégestion proposée par la Municipalité. Elle estime que cette solution représente un investissement nécessaire et pertinent pour améliorer la gestion de l'éclairage public.*
- *Proposition d'une réflexion plus globale sur l'éclairage public : Bien que la solution présentée soit satisfaisante, la Commission estime qu'une réflexion plus globale sur l'éclairage public aurait été souhaitable. En effet, une étude approfondie pourrait permettre d'améliorer davantage l'efficacité énergétique de l'éclairage public en explorant des technologies innovantes, telles que l'éclairage intelligent et la télégestion, afin de réduire la consommation d'énergie et d'éviter l'éclairage superflu. Cette réflexion globale permettrait également de mieux cerner les réels besoins des usagers, de mettre en valeur le patrimoine de la commune et de valoriser son identité nocturne, tout en limitant les nuisances pour la faune.*
- *Conclusion et recommandations : La Commission PACom propose au Conseil Communal de suivre la Municipalité dans l'acceptation du préavis n°13/2024, tout en soulignant l'importance de poursuivre les réflexions sur les évolutions possibles de l'éclairage public, notamment par l'introduction de nouvelles technologies.*

La Commission recommande donc l'adoption du préavis, tout en incitant à un projet de réflexion plus large sur l'éclairage public pour les futures améliorations.

La Commission des finances, par son rapporteur, *P. Heim*, relève les points suivants :

Le préavis en question porte sur l'octroi d'un crédit de Fr. 170'000.- destiné à financer la substitution des anciens luminaires et le passage à un éclairage au LED pour l'ensemble du parc.

Sous l'aspect financier, la Commission des finances estime qu'il est judicieux de rénover le système d'éclairage avec la technologie LED, en particulier en raison des potentielles économies réalisables sur la consommation d'électricité. L'amortissement de la somme investie, considéré aussi le retour sur investissement généré par les économies d'électricité, est réaliste et supportable pour le budget de la commune. Elle soutient de ce fait ce projet et considère cet investissement comme judicieux.

La Commission des finances aurait souhaité pouvoir être informée plus en détail sur les offres transmises par les 3 entreprises soumissionnaires, ceci afin d'avoir une vision plus précise sur l'investissement en question.

La Commission des finances regrette que la Municipalité n'ait pas réalisé une étude préalable plus large et indépendante ; étude qu'elle aurait pu soumettre à la Commission PACom et urbanisme afin d'analyser les aspects mentionnés dans l'introduction du préavis en question (impact sur les personnes et la biodiversité, perception du paysage nocturne).

Pour des projets ayant un impact financier important, la Commission des finances recommande à la Municipalité de renforcer la collaboration avec les commission thématiques (p. ex. Commission PACom et urbanisme) avant la présentation d'un préavis, ceci afin de créer des synergies, exploiter au mieux les compétences spécifiques des membres du législatif et de l'exécutif et éviter des coûts supplémentaires pour la commune.

En conclusion, après délibération, la Commission des finances soutient à la majorité le préavis municipal N° 13/2024 et propose au Conseil communal de l'accepter tel que présenté.

H.-J. Brechbühl : Je suis déçu car ce que vous avez présenté maintenant est ce qu'on aurait dû voir lors de la présentation des préavis aux commissions, c'est exactement cette présentation que l'on attendait.

J. Theux : C'est assez nouveau de présenter les préavis aux commissions avec des slides. Les présentations préalables sont faites pour avoir vos premiers retours et je comprends que vous auriez voulu plus de détails avant l'établissement des rapports. C'est la même incompréhension qu'au préavis précédent. Lors de la présentation des préavis, nous avons estimé que le niveau de détail donné aux commissions était suffisant. Nous essayons d'être le plus transparent possible, mais si nous donnons l'étude réalisée au complet, cela ferait beaucoup trop. Nous rédigeons des préavis bien assez détaillés. Je comprends bien ce qui a été dit ce soir, il faut plus de détails lors des présentations aux commissions et moins lors de la séance du Conseil communal. Nous vous présentons nos excuses, ce n'était pas pour vous cacher des choses.

P. Thévoz : J'ai également assisté à la présentation des préavis. Ce soir on nous a présenté et expliqué le plan du système d'éclairage avec les dix-sept zones, qui n'avait pas été montré à la présentation aux commissions. Je ne pense pas que nous ayons besoin d'un énorme rapport, mais par exemple le plan présenté ce soir aurait été bien vu.

S. Carrard : J'ai l'impression que nous avons fait les choses à l'envers. On nous a présenté un préavis trop léger, et nous avons dû nous revoir à plusieurs reprises avec la Commission pour décider du contenu du rapport. Nous avons perdu du temps à rédiger ce rapport, alors que tout était là, mais on ne nous l'a pas montré. On aurait aimé avoir la présentation faite ce soir lors de la présentation préalable aux commissions. Et là, on perd à nouveau du temps à présenter à nouveau un préavis avec tous les détails, alors que c'est justement le rôle des commissions d'écouter la Municipalité à groupe restreint pour connaître les détails et effectuer une recommandation. A quoi servent les présentations préalables aux commissions si une présentation plus détaillée est faite lors du Conseil ? Nos rapports sont donc inutiles.

P. Heim : En lisant le rapport de la Commission des finances, je me suis senti gêné en disant que « la Commission des finances regrette que la Municipalité n'ait pas réalisé d'étude » alors qu'il y en a eu une. Les commissions ont besoin d'obtenir de la part de la Municipalité certaines informations ou documents pour étudier en détail les propositions municipales qui leur sont soumises et ainsi produire un rapport exhaustif au Conseil. Les membres des commissions doivent pouvoir obtenir toutes les informations nécessaires à l'exercice de leur mandat selon l'article 40, al. C et H de la Loi sur les communes. Il suffisait de présenter aux commissions ce qui a été présenté ce soir pour qu'on ait toutes les informations nécessaires pour rendre un préavis favorable. Il y a aussi très peu de temps entre la présentation du préavis et la séance du Conseil. Il nous faudrait plus de temps pour étudier le préavis et compléter avec les informations dont nous aurions besoin.

R. Tacheron : Je rejoins ce qui a été dit, on aurait eu besoin de cette présentation avant ce soir, lors de la présentation aux commissions, pour établir nos rapports, qui auraient été favorables.

J. Laverrière : Nous avons beaucoup parlé de la forme et peu du fonds : l'option de l'éclairage intelligent a-t-elle été étudiée ? Ce serait peut-être plus efficient si le lampadaire peut gérer lui-même la lumière que si quelqu'un doit régler chaque lampadaire séparément.

A. Kündig : Nous avons discuté de l'éclairage intelligent et cela nous a été déconseillé car ce n'est pas encore optimal. De plus ce n'est pas sûr que ce soit autorisé sur la route cantonale vaudoise. Ce n'est pas à exclure, mais ça n'a pas été étudié.

H.-J. Brechbühl : Il y a 165 lampes, est-ce qu'on ne devrait pas en enlever pour faire des économies ? J'ai l'impression que c'est un préavis commercial du Groupe E.

A. Kündig : Nous avons demandé des offres à trois prestataires différents, ce n'est pas une offre commerciale du Groupe E. On ne peut pas garantir de pouvoir enlever ou éteindre des candélabres, probablement pas sur la route cantonale, mais de la gare jusqu'à la plage ce n'est pas exclu.

A. Matar : La route cantonale reste éclairée toute la nuit alors qu'il y a très peu de voitures. Avez-vous engagé une discussion avec la DGMR et le voyer à ce sujet ? J'imagine que l'offre de cet avant-projet a été faite sur tous les candélabres, le projet va être approfondi avec une étude plus détaillée, qui va certainement réduire le nombre de candélabres et le montant de la facture.

A. Kündig : Nous allons rediscuter avec le voyer. Il y a quatre ans, j'avais suggéré des zones 30 dans le village, il y était opposé, et maintenant nous avons des zones 30, donc ça bouge, nous continuons les discussions. Eteindre complètement la route cantonale ne va certainement pas être accepté, mais une diminution devrait être possible.

V. Bacher Tillmanns : L'éclairage de la Penterette est-il aussi concerné par ce projet ? Il n'y a pas de candélabres mais des bandes lumineuses sous les barrières.

A. Kündig : La Penterette ne fait pas partie de cette étude.

S. Carrard : Lors de la présentation à la Commission PACom, D. Galliard avait demandé si une étude avait été réalisée car elles sont subventionnées à hauteur de 75 % par le Canton. On nous a dit qu'il n'y a pas eu d'étude, et là on voit qu'il y en a une. Avons-nous reçu une subvention ? Ou est-ce que ce n'est pas une étude complète ?

Th. Lavanchy : Quand j'avais encore la charge de ce dicastère, nous avons contacté le Canton pour obtenir cette subvention, mais il fallait que ce soit tellement précis que ça ne valait pas la peine pour notre village de faire une étude aussi précise. L'étude réalisée est assez poussée, c'est une bonne base pour faire une planification cohérente.

Le Conseil communal approuve le Préavis municipal n° 13 / 2024 : Assainissement du parc d'éclairage public à la majorité (24 avis pour, 2 avis contre, 2 abstentions)

6. Informations municipales

J. Theux : – La visite annuelle de la Préfète a eu lieu, elle a trouvé que tout était sous contrôle et bien géré, nos devoirs légaux sont tenus, le bureau administratif est remercié. Collaboration intercommunale : Nous avons rencontré la commune d'Avenches au sujet de la collaboration intercommunale concernant la police des constructions et à terme le service technique. Leur préavis ayant été accepté, nous sommes en train de discuter des conventions tarifaires. Nous allons tester la collaboration, qui va débiter l'année prochaine, le but étant de faire évoluer la convention et à terme de revoir notre règlement des constructions. PACom : Les documents sont en cours de finalisation. La demande de détermination sera transmise au Canton d'ici fin novembre 2024.

Th. Lavanchy : Eau potable : Le projet de raccordement à l'ABV avance. Nous avons des contacts réguliers avec le bureau CSD pour suivre l'avancée du projet : les premiers résultats sont attendus au printemps 2025. Eaux usées : – Le doublement des pompes a pris un peu de retard, les travaux auront lieu en janvier 2025 en raison des délais de livraison. – Les inspections caméra de la conduite du bord du lac vont commencer le 25 novembre. Démarche participative et place de la gare : – Le dossier de la Petite Epicerie a été envoyé à la CAMAC, nous attendons la date pour la mise à l'enquête. – A la suite de la plantation du verger qui a eu lieu le 27 octobre dernier, le prochain rendez-vous sera l'atelier OLGA le 24 mai 2025 ; les citoyens sont attendus avec leurs idées pour le futur de la place de la gare et de ses environs.

A. Kündig : La Municipalité va installer un sapin de Noël dans la cour de l'école, il sera décoré par les élèves des quatre classes de Faoug.

M. Studer : CCLT et PECC : – Le 27 octobre a eu lieu le Festival de l'automne, un événement organisé par la CCLT, avec notamment un concours de tarte aux pommes et de décoration de courges, des stands de produits locaux et de la Société de Jeunesse. Cet événement a eu lieu en collaboration avec le PECC : des arbres ont été plantés à l'aide des 16 familles présentes, c'est un investissement pour le climat et pour les jeunes. – Il manque cinq inscriptions pour les fenêtres de l'Avent, vous pouvez encourager vos familles, amis ou voisins à s'inscrire auprès de la CCLT.

7. Divers et propositions individuelles

A. Matar : A la suite des informations du Syndic pour le PACom, même si la loi l'autorise, ce serait bien d'éviter que la mise à l'enquête ait lieu pendant les prochaines vacances d'été comme la dernière fois, pour que les personnes concernées puissent s'exprimer et faire valoir leurs droits.

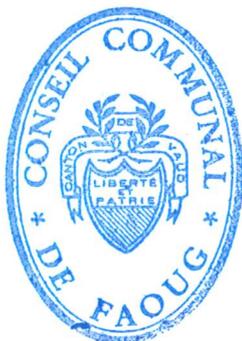
J. Theux : Cela n'avait pas été un choix volontaire. Toutes les personnes qui ont fait opposition seront contactées pour être prévenues de la mise à l'enquête. Je prends note, nous essaierons d'éviter la période des vacances, mais nous ne souhaitons pas perdre de temps.

T. Tacheron : J'avais informé que je trouvais un peu cher que le dîner des aînés soit de Fr. 50.– pour les accompagnants, et cette année il était de Fr. 35.–. Je souhaite donc vous remercier d'avoir pris note et d'avoir ajusté le montant, c'était une belle surprise.

Le Président rappelle la date du prochain Conseil du mardi 10 décembre 2024, et des votations fédérales du dimanche 24 novembre 2024. La séance est levée à 21h25



Patrick Thévoz
Président



Vanessa Feneyrolles
Secrétaire

Faug, le 12 novembre 2024

Approuvé lors de la séance du Conseil communal du 10 décembre 2024.